

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 janvier 2023

CRÉER UN DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 608)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL13

présenté par
M. Leseul, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

I. - À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« cette préservation fasse l'objet d'une »,

les mots :

« les politiques publiques contribuent à l' ».

II. - Compléter cet alinéa par les mots :

« de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.